

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL66

présenté par

M. Cordery, Mme Lemaire, M. Le Borgn', M. Arnaud Leroy et M. Amirshahi

ARTICLE 29 Tervicies

I. - À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« membres du Haut Conseil »,

les mots :

« conseillers à l'Assemblée ».

II. - En conséquence, procéder à cette substitution à l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.